



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
13 novembre 2018
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Dix-septième session

Georgetown, Guyana, 28-30 janvier 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation de la mise en œuvre : Objectifs stratégiques 1 à 5

Analyse préliminaire – Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces

Rapport du Mécanisme mondial

Résumé

Le présent document synthétise et analyse les informations communiquées par les pays Parties à la Convention sur l'objectif stratégique 5 du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) ayant trait à la mobilisation de ressources financières et non financières en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

Les pays parties ont communiqué des informations sur les quatre indicateurs de progrès de l'objectif stratégique 5. Dans l'ensemble, il ressort de l'analyse de ces informations que l'aide au développement consacrée à la mise en œuvre de la Convention est restée stable au cours de la période considérée, tandis que les ressources publiques nationales ont eu tendance à s'accroître. Ces ressources contribuent indirectement à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Le rapport montre que le nombre de partenaires de cofinancement a augmenté ou est resté stable. Un grand nombre de Parties n'ont pas communiqué d'informations sur les sources de financement innovantes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Objectif et méthode	4–12	3
A. Objectif stratégique 5-1 : Évolution de l'aide publique internationale bilatérale et multilatérale au développement	5–7	3
B. Objectif stratégique 5-2 : Évolution des ressources publiques nationales	8	4
C. Objectif stratégique 5-3 : Évolution du nombre de partenaires de cofinancement	9	4
D. Objectif stratégique 5-4 : Mobilisation de ressources provenant de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé	10–12	4
III. Analyse du cycle de présentation des rapports 2017-2018 sur les flux financiers	13–26	5
A. Indicateur de progrès 5-1 : Évolution de l'aide publique internationale bilatérale et multilatérale au développement	14–17	5
B. Indicateur de progrès 5-2 : Évolution des ressources publiques nationales	18–20	6
C. Indicateur de progrès 5.3 : Évolution du nombre de partenaires de cofinancement	21–24	7
D. Mobilisation de ressources provenant de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé	25–26	8
IV. Conclusions	27–31	8
V. Recommandations	32–35	9
Annexe		
Aide publique au développement bilatérale et multilatérale par pays partie (en millions de dollars des États-Unis).....		10

I. Introduction

1. Le présent document résume et analyse les informations communiquées par les pays parties sur l'objectif stratégique 5 du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) (la Stratégie). La Stratégie, adoptée dans la décision 7/COP.13, repose sur cinq objectifs stratégiques, dont l'objectif 5 : « Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces ». Dans sa décision 15/COP.13, la Conférence des Parties (COP) a également prié le secrétariat de simplifier les modèles de présentation et les autres outils pour l'établissement des futurs rapports. Il s'agissait notamment de rendre le système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) plus convivial. Comme suite à cette décision, le Mécanisme mondial a élaboré un modèle de rapport simplifié en collaboration avec le secrétariat et, lorsque cela était possible, l'a prérempli avec des données par défaut pour l'objectif stratégique 5.

2. Le processus de présentation des rapports a bénéficié de l'appui du Programme d'appui global II (PAG II), qui a aidé les Parties à établir leur rapport dans le cadre du cycle 2017-2018. Le PAG II est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et exécuté par le Mécanisme mondial.

3. Le document est structuré comme suit : le chapitre I correspond à l'introduction. Le chapitre II expose la méthode de présentation des flux financiers. Le chapitre III analyse les informations communiquées par les Parties sur l'objectif stratégique 5 en matière de financement de la mise en œuvre de la Convention. Le chapitre IV présente les conclusions générales et le chapitre V propose des recommandations que les Parties pourraient examiner à la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

II. Objectif et méthode

4. Le présent document analyse les flux financiers à partir des données communiquées par les Parties pour le cycle de présentation des rapports 2017-2018. L'indicateur stratégique 5 comprend quatre indicateurs de progrès fondamentaux.

A. Objectif stratégique 5-1 : Évolution de l'aide publique internationale bilatérale et multilatérale au développement

5. L'indicateur de progrès de l'objectif stratégique 5-1 donne le montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale allouée annuellement pendant la période 2012-2016. L'APD est définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme une aide publique qui vise en particulier à améliorer le développement économique et le niveau de vie dans les pays en développement¹. En outre, le CAD précise que l'aide financière au développement bénéficie dans le domaine de la désertification aux activités qui visent à combattre la désertification ou à atténuer les effets de la sécheresse dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par la prévention et/ou l'atténuation de la dégradation des sols, la remise en valeur de terres partiellement dégradées ou la remise en état de terres désertifiées².

¹ www.oecd.org/dac/stats/What-is-ODA.pdf.

² www.international.gc.ca/development-developpement/partners-partenaires/bt-ou/sectorcoding_policy-codageprojets_politiques.aspx?lang=eng.

6. L'analyse de l'objectif stratégique 5-1 se fonde sur la contribution des pays développés parties à la mise en œuvre de la Convention. En outre, un certain nombre de Parties ayant reçu des ressources au titre de l'indicateur en question en ont fait état dans leur communication.

7. Pour les Parties qui sont membres du CAD, l'indicateur de progrès 5-1 a été prérempli avec des données sur les ressources financières consacrées à la lutte contre la désertification, comme indiqué dans le marqueur de Rio pertinent de l'OCDE³. Ce marqueur indique les flux liés à chaque Convention de Rio. Les données par défaut ayant été communiquées aux Parties, il a été conseillé aux pays de les examiner et de les modifier si nécessaire. Lorsque les données ont été modifiées, les sources des données révisées ont été précisées. Les Parties qui ne sont pas membres du CAD ont été priées de rendre compte de leur APD bilatérale destinée aux activités de mise en œuvre de la Convention. Les Parties souhaitant donner des informations plus précises ont été priées de le faire dans la section « Informations complémentaires » du rapport.

B. Objectif stratégique 5-2 : Évolution des ressources publiques nationales

8. L'indicateur de progrès de l'objectif 5-2 donne un aperçu des tendances observées dans l'utilisation des ressources publiques nationales destinées aux activités de mise en œuvre de la Convention entre 2012 et 2016.

C. Objectif stratégique 5-3 : Évolution du nombre de partenaires de cofinancement

9. L'indicateur de progrès de l'objectif 5-3 renseigne sur l'évolution du nombre de partenaires de cofinancement participant à la mise en œuvre de la Convention.

D. Objectif stratégique 5-4 : Mobilisation de ressources provenant de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé

10. L'indicateur de progrès de l'objectif stratégique 5-4 donne un aperçu des investissements mobilisés qui proviennent de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé. Le manuel de présentation des rapports contient des notes explicatives sur la définition des sources innovantes de financement⁴.

11. L'analyse des tendances des indicateurs de progrès des objectifs stratégiques 5-2, 5-3 et 5-4 est fondée sur les informations qualitatives communiquées par les Parties pour la période 2012-2016. Les réponses de toutes les Parties ont été analysées. Les Parties ont été priées de répondre en indiquant si les ressources mobilisées étaient en hausse, stables, en baisse ou non précisées. Elles ont également été priées de fournir des informations complémentaires à l'appui de leurs informations – facteurs déterminants, projets ayant une incidence sur les tendances ou tout autre éclaircissement concernant l'interprétation des données.

³ Les 30 pays membres de l'OCDE sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Tchèque et l'Union européenne.

⁴ Les outils d'établissement de rapports pour le processus de présentation des rapports au titre de la Convention sont disponibles à l'adresse <https://prais.unccd.int/node/7>.

12. La qualité et la cohérence de tous les rapports ont été contrôlées. Les informations reçues ont été communiquées en plusieurs langues et traduites en anglais. Pour faciliter la comparaison, les chiffres relatifs à l'objectif stratégique 5-1 ont été convertis en dollars des États-Unis (É.-U.) sur la base du taux de change annuel moyen de l'année considérée⁵.

III. Analyse du cycle de présentation des rapports 2017-2018 sur les flux financiers

13. Sur les 197 Parties à la Convention (y compris l'Union européenne) à qui il avait été demandé de présenter un rapport au cours du cycle 2017-2018, 140 au total l'ont fait avant le 17 septembre 2018, soit 71 % d'entre elles. Les taux de présentation de rapports par annexe régionale sont les suivants : 88 % pour l'Afrique (annexe I) ; 68 % pour l'Asie (annexe II) ; 81 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes (annexe III) ; 80 % pour la Méditerranée septentrionale (annexe IV) ; 75 % pour l'Europe centrale et orientale (annexe V).

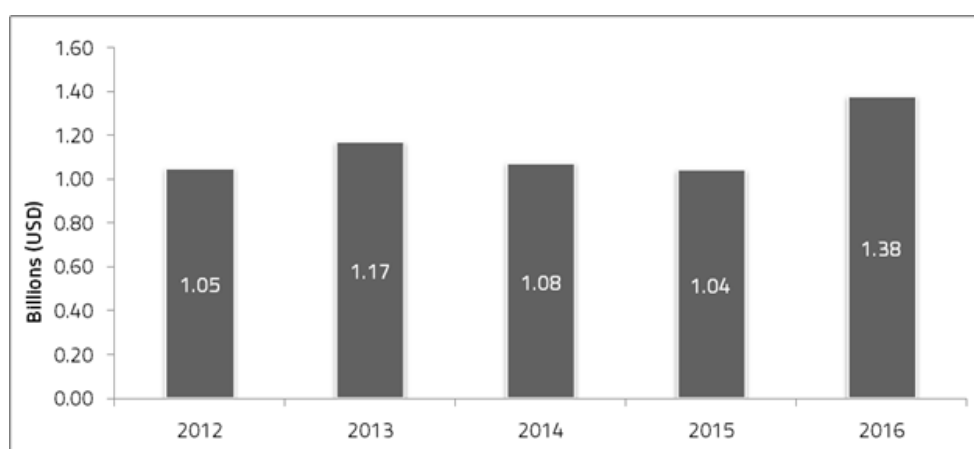
A. Indicateur de progrès 5-1 : Évolution de l'aide publique internationale bilatérale et multilatérale au développement

14. Sur les 140 rapports reçus des pays parties, 47 pays ont fait état des tendances de l'APD bilatérale et multilatérale, dont 13 sont des pays développés donateurs membres du CAD de l'OCDE⁶. Les 34 autres pays parties ont rendu compte de l'appui reçu pour combattre la désertification par l'intermédiaire d'organismes nationaux, bilatéraux ou multilatéraux.

15. Sur la base des rapports des 13 pays développés parties, le montant de l'APD consacrée à la mise en œuvre de la Convention est resté relativement stable, s'établissant en moyenne à 1,1 milliard de dollars É.-U. environ par an pendant la période 2012-2016. Les ressources financières allouées à la lutte contre la désertification pendant la période considérée (2012-2016) ont atteint un montant total de 5,7 milliards de dollars. Au cours de la dernière année de la période considérée, elles ont augmenté de 27 % par rapport à la moyenne des années précédentes (2012-2015) (voir la figure 1). Cette augmentation s'explique essentiellement par les contributions plus élevées de la France, de la Tchéquie, de l'Allemagne et de la Belgique.

Graphique 1

Aide publique au développement bilatérale et multilatérale déclarée par 13 pays parties (en dollars É.-U. courants)



⁵ <https://unstats.un.org/unsd/snaama/dnlList.asp>.

⁶ Ces 13 Parties sont les suivantes : Autriche, Belgique, France, Portugal, Espagne, Tchéquie, Allemagne, Pologne, Suisse, Hongrie, Italie, République de Corée et Japon.

16. D'après les chiffres communiqués, les cinq principaux donateurs classés selon le montant total d'APD bilatérale et multilatérale pour la période 2012-2016 sont : l'Allemagne avec 1 840 millions de dollars É.-U. (soit 32 % de l'APD totale allouée à la lutte contre la désertification déclarée par les Parties) ; la France avec 1 787 millions de dollars É.-U. (31 %) ; le Japon avec 733 millions de dollars É.-U. (13 %) ; la Suisse avec une APD bilatérale de 445 millions de dollars É.-U. (8 % de l'APD bilatérale totale allouée à la lutte contre la désertification) ; et l'Italie avec 438 millions de dollars É.-U. (8 % de l'APD bilatérale totale allouée à la lutte contre la désertification).

17. Selon la base de données du CAD de l'OCDE, les 30 membres du CAD ont consacré au total 13,1 milliards de dollars É.-U. à la lutte contre la désertification en 2012-2016⁷, en hausse de 12 % par rapport à 2007-2011 (11,6 milliards de dollars É.-U.).

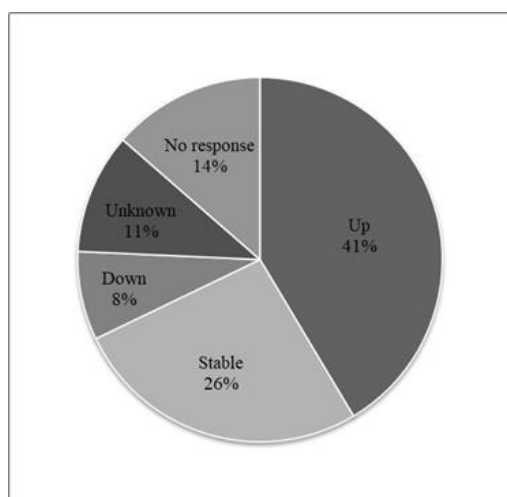
B. Indicateur de progrès 5-2 : Évolution des ressources publiques nationales

18. Sur les 140 rapports reçus des Parties, 121 (86 %) concernaient l'indicateur de progrès 5-2. Cinquante-huit pays (41 %) ont fait état d'une hausse, 37 pays (26 %) de chiffres stables, 11 pays (8 %) d'une baisse et 15 pays (11 %) de l'absence de données (voir la figure 2). Les tendances signalées se fondent en grande partie sur des sources nationales d'information telles que les ministères, les rapports sur la responsabilité/performance publiques, les rapports sur les dépenses publiques et les bureaux nationaux de statistique.

19. En ce qui concerne la répartition par annexe régionale de la Convention, 25 pays d'Afrique (soit l'équivalent de 53 % des pays visés dans l'annexe qui ont présenté un rapport), 17 pays d'Asie (46 %), 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (37 %), 1 pays de Méditerranée septentrionale (11 %) et 5 pays d'Europe centrale et orientale (42 %) ont affiché une hausse de leurs ressources publiques nationales. En revanche, 5 pays d'Afrique (11 %), 1 pays d'Asie (3 %), 1 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (4 %), 1 pays de Méditerranée septentrionale (11 %) et 2 pays d'Europe centrale et orientale (17 %) ont vu leurs ressources publiques nationales diminuer.

Graphique 2

Objectif stratégique 5-2 : Évolution des ressources publiques nationales (pourcentages calculés sur la base des 140 Parties déclarantes)



⁷ Ce chiffre comprend le montant moyen des 13 pays développés parties qui ont fourni des données dans ce cycle de présentation de rapports (1,1 milliard de dollars É.-U.) ainsi que les 17 autres pays membres du CAD de l'OCDE.

20. D'après les informations recueillies auprès des Parties, certains pays africains parties ont indiqué que la hausse observée était due à l'augmentation des crédits budgétaires publics. En outre, les Parties ont souligné que la majorité des projets étaient des projets d'adaptation intégrés dont certaines composantes avaient trait à la Convention. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné que l'augmentation des dépenses générales consacrées au développement de l'agriculture et/ou à la protection de l'environnement était un facteur important de hausse ou de stabilisation.

C. Indicateur de progrès 5-3 : Évolution du nombre de partenaires de cofinancement

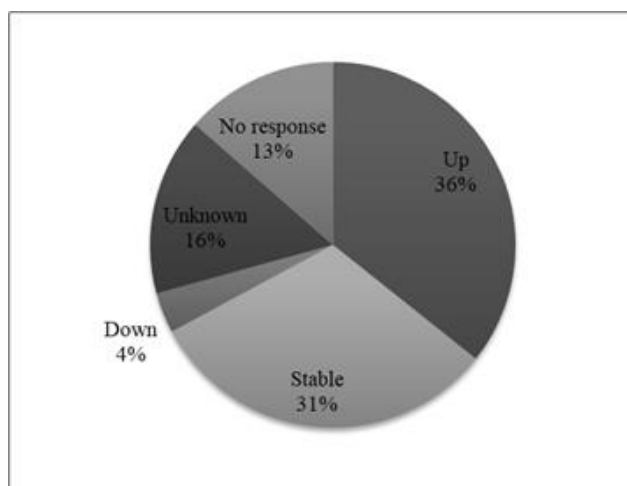
21. Sur les 140 rapports reçus des pays parties, 121 (86 %) concernaient l'indicateur de progrès 5-3. Cinquante pays (36 %) ont fait état d'une hausse, 44 pays (31 %) d'une stabilisation, 5 pays (4 %) d'une baisse et 22 pays (16 %) de l'absence de données (voir la figure 3).

22. Selon l'annexe régionale de la Convention, 21 pays d'Afrique (45 %), 13 pays d'Asie (35 %), 10 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (37 %), 2 pays de Méditerranée septentrionale (22 %), 3 pays d'Europe centrale et orientale (25 %) et 1 pays n'appartenant pas à l'annexe régionale (13 %) ont enregistré une hausse du nombre de partenaires de cofinancement⁸. En revanche, 2 pays d'Afrique (4 %), 1 pays d'Asie (3 %), 1 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (4 %) et 1 pays d'Europe centrale et orientale (8 %) ont vu le nombre de partenaires de cofinancement diminuer⁹.

23. Les rapports de divers ministères, les examens des dépenses et les rapports annuels de sources nationales étaient les sources d'information les plus souvent citées.

Graphique 3

Objectif stratégique 5-3 : Évolution du nombre de partenaires de cofinancement (pourcentages calculés sur la base des 140 Parties déclarantes)



24. Certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait observer que l'augmentation observée s'expliquait par le renforcement des capacités de gestion des terres et par l'intérêt et les investissements croissants des entreprises privées.

⁸ Les pays n'appartenant pas à l'annexe sur la mise en œuvre (www.unccd.int/convention/regions) ont été invités à faire rapport sur cet indicateur. Aucun des pays de cette région n'a fait état d'une baisse.

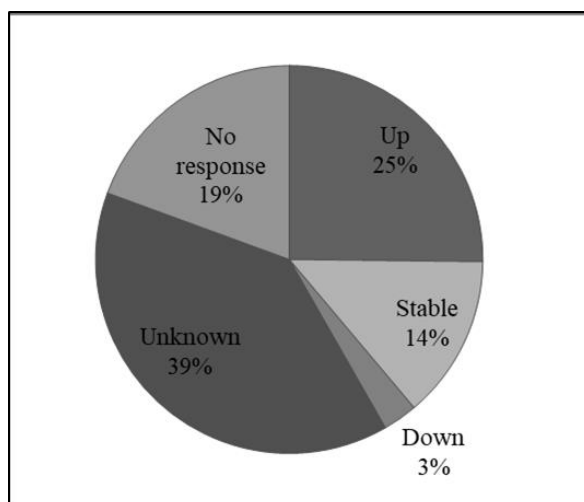
⁹ Aucun des pays de la région de la Méditerranée septentrionale n'a fait état d'une baisse du nombre de partenaires de cofinancement.

D. Mobilisation de ressources provenant de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé

25. Cent treize Parties (80 %) ont communiqué des informations sur l'indicateur de progrès 5-4. Vingt-cinq pays (25 %) ont fait état d'une hausse, 19 pays (14 %) d'une stabilisation, 4 pays (3 %) d'une baisse et 55 pays (39 %) de l'absence de données (voir la figure 4).

Graphique 4

Objectif stratégique 5-4 : Mobilisation de ressources provenant de sources de financement innovantes, y compris du secteur privé
(pourcentages calculés sur la base des 140 Parties déclarantes)



26. Selon l'annexe régionale de la Convention, 10 pays d'Afrique (21 %), 13 pays d'Asie (35 %), 7 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (26 %), 1 pays de Méditerranée septentrionale (11 %) et 4 pays d'Europe centrale et orientale (33 %) ont enregistré une hausse du volume des ressources provenant de sources de financement innovantes. En revanche, 3 pays d'Afrique (6 %) et 1 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (4 %) ont affiché une baisse.

IV. Conclusions

27. Au total, 140 communications de pays parties ont été analysées en ce qui concerne l'objectif stratégique 5 et les indicateurs de progrès connexes sur les flux financiers consacrés à la mise en œuvre de la Convention.

28. Au cours de la période 2012-2016, 13 pays développés parties ont versé en tant que donateurs 5,7 milliards de dollars É.-U. d'APD bilatérale et multilatérale (indicateur 5-1) pour combattre la désertification. Selon les chiffres de l'OCDE, l'APD bilatérale destinée à la lutte contre la désertification s'est élevée à 13,1 milliards de dollars É.-U. pour la période 2012-2016 compte tenu des contributions des autres partenaires de développement. Elle est en hausse de 12 % par rapport à la période 2007-2011 (soit 11,7 milliards de dollars É.-U.).

29. Pour ce qui est de l'évolution des ressources publiques nationales (indicateur 5-2) et du nombre de partenaires de cofinancement (indicateur 5-3), les deux tiers des Parties ont indiqué que les flux avaient généralement augmenté ou étaient restés stables. Dans le cas de l'indicateur 5-4, 39 % des Parties ont indiqué que les ressources mobilisées provenant de sources de financement innovantes étaient en hausse ou stables.

30. L'indicateur 5-4 est celui pour lequel le pourcentage de Parties ne disposant pas de données ou n'ayant pas répondu est le plus élevé (59 %), contre 30 % et 24 % pour les indicateurs 5-3 et 5-2 respectivement.
31. Les baisses affichées par les indicateurs 5-2, 5-3 et 5-4 sont relativement faibles, concernant 8 %, 4 % et 3 % des Parties respectivement.

V. Recommandations

32. Les Parties voudront peut-être examiner les conclusions et recommandations ci-après à la dix-septième session du Comité.
33. Demander au secrétariat et au Mécanisme mondial d'étudier la possibilité d'instaurer des partenariats avec l'OCDE, les banques multilatérales de développement, les bureaux nationaux et internationaux de statistique et d'autres organismes de collecte de données afin de continuer à élaborer une approche plus globale et systématique permettant de suivre les flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention.
34. Inviter les Parties à mettre à profit le rôle de l'investissement foncier en tant qu'accélérateur d'autres objectifs et cibles du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
35. Demander au secrétariat et au Mécanisme mondial de poursuivre leurs efforts visant à recenser d'autres approches permettant de mobiliser des ressources financières et de faciliter l'accès aux sources de financement existantes et aux nouvelles sources de financement innovantes, y compris le financement mixte.

Annexe

Aide publique au développement bilatérale et multilatérale par pays partie (en millions de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>Total</i>	<i>Moyenne</i>
Allemagne	285,57	333,01	370,71	379,06	472,57	1 840,92	368,184
France	195,46	389,08	269,16	328,20	605,93	1 787,83	357,565
Japon	367,78	115,48	146,94	80,64	22,54	733,38	146,676
Suisse	31,18	143,00	137,91	64,48	68,87	445,43	89,086
Italie	93,26	48,68	77,36	106,20	113,42	438,91	87,783
Belgique	28,90	40,57	29,52	28,13	34,86	161,99	32,398
Espagne	22,62	35,70	24,16	18,71	21,34	122,53	24,506
République de Corée	7,60	34,59	9,52	28,27	29,24	109,23	21,845
Autriche	13,33	21,79	4,30	7,92	8,11	55,45	11,091
Tchéquie	3,87	4,09	5,02	2,44	3,22	18,63	3,727
Pologne*	-	4,26	0,41	0,21	-	4,87	1,624
Portugal	1,34	0,98	0,76	0,59	0,47	4,15	0,830
Hongrie	-	-	-	-	0,68	0,68	0,684
Total	1 050,93	1 171,22	1 075,77	1 044,84	1 381,26	5 724,01	